



DÉBAT PUBLIC PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DE FÉCAMP

Réunion thématique « le raccordement électrique » Le 25 juin 2013

Commission particulière du débat public

En tribune

- Olivier GUERIN, président
- Joëlle FODOR, membre
- Alain CAPMAS, membre

En salle

Maîtrise d'ouvrage

- Damien LEVECQUE, coordinateur de projet, EDF EN
- Bertrand ALLANIC, directeur de projet, EDF EN
- Remi CASTERAS, responsable des études environnementales

Intervenants

- Gaëtan DESQUILBET, directeur régional pour la région Haute-Normandie, RTE
- Olivier YVE, chargé de concertation communication environnement RTE
- Jean-Paul LAROCHE, directeur de projet, RTE

(Début de la réunion à 18 h 37)

Olivier GUERIN, président de la CPDP, ouvre la réunion.

Présentation du débat public

Olivier GUERIN, président de la CPDP, présente le déroulement de la réunion, qui s'inscrit dans la procédure du débat public. Prévu du 20 mars 2013 au 20 juillet 2013, le débat public porte sur l'opportunité du projet de parc éolien en mer de Fécamp, ses objectifs et ses grandes caractéristiques. Olivier GUERIN rappelle que la CPDP, indépendante et neutre, permet à tout un chacun de s'informer sur le projet et de poser des questions. Le rôle de la CPDP est d'organiser le débat public et d'y garantir la transparence de l'information, l'équivalence d'expression et de participation et le caractère argumenté des avis exprimés. Olivier GUERIN décline les modalités de participation du public à travers les avis, contributions et cahiers d'acteur. Le débat public fera l'objet d'un compte-rendu (rédigé par la CPDP) et d'un bilan (rédigé par le président de la Commission Nationale du Débat Public). Trois mois après la publication de ces documents, le maître d'ouvrage fera connaître sa décision sur les suites qu'il entend donner au projet.

Diffusion d'un film de présentation du projet.

Présentation du projet

Damien LEVECQUE présente les acteurs du projet : EDF EN, DONG Energy, et wpd Offshore. Ce consortium, sélectionné en avril 2012 par l'État à l'issue d'un appel d'offres, est associé à ALSTOM, pour la construction des éoliennes. Damien LEVECQUE présente ensuite les caractéristiques du parc, constitué de 83 éoliennes d'une puissance totale de 498 mégawatts, pour une emprise de 65 km², situé à 13 km au large des côtes de Fécamp. Le projet a été établi en concertation avec les acteurs du tourisme, les représentants des usagers de la mer, notamment de la pêche, et les élus. La mise en service du parc est prévue entre 2018 et 2020. L'électricité produite par les éoliennes sera transmise par des câbles enroulés ou protégés pour converger jusqu'à un poste électrique en mer, puis jusqu'à un poste électrique à terre. D'un coût total de 2 milliards d'euros, le projet prévoit la construction de 4 usines par ALSTOM (deux à Saint-Nazaire et deux à Cherbourg) et doit générer la création de 1000



emplois directs et 4000 emplois indirects en France. La maintenance, assurée depuis Fécamp, représentera une centaine d'emplois pour toute la durée d'exploitation du projet, soit 25 ans.

Questions de la salle

Jean-Luc FOSSARD (Collectif Stop EPR) observe que la présentation ne mentionne pas le fait que le parc sera implanté dans une zone classée Natura 2000. Il suggère de l'intégrer à la présentation.

Damien LEVECQUE explique que, effectivement, ce projet est prévu sur la zone Natura 2000 du littoral seino-marin. La surface du projet représente 4 % de cette zone. La préservation de cette zone est un enjeu identifié : des études d'impact sont en cours de réalisation et des observations ont été réalisées depuis le ciel, la mer et la côte. Ces études et observations vont permettre d'apprécier l'état de la zone et d'évaluer l'impact du projet. Le maître d'ouvrage précise que la zone Natura 2000 est mentionnée dans son dossier.

Intervention de Gaëtan DESQUILBET sur le rôle de RTE

Gaëtan DESQUILBET présente l'entreprise Réseau de Transport d'Électricité (RTE), qui se situe à la charnière des producteurs d'énergie et du monde de la consommation. L'entreprise dispose de capteurs mesurant en permanence les informations sur le bouquet énergétique français, et son rôle est d'assurer l'équilibre entre la production et la consommation d'électricité. Gaëtan DESQUILBET illustre le rôle de RTE en présentant les différences de consommation par paliers et pics de consommation en France. Les données de RTE sont croisées avec celles de Météo France pour prévoir les niveaux de consommation. S'agissant de la production, le mix énergétique français peut être consulté via diverses applications internet de type éco2mix, marqué aux trois quarts par le nucléaire, puis l'hydraulique et les énergies fossiles. Les parts de l'éolien et du photovoltaïque sont très restreintes.

Gaëtan DESQUILBET présente ensuite une projection de la part de l'éolien en 2020 dans le mix énergétique, en suivant les objectifs du Grenelle de l'environnement. Cette projection montre que la part resterait dans des niveaux assez modestes. Il explique ensuite que si les énergies dites intermittentes (éolienne, photovoltaïque) ont une production moins prévisible que les autres types d'énergie, leurs variations sont modérées et plus simples à compenser. Ces énergies intermittentes n'impliquent aucun combustible et sont peu onéreuses après installation des matériels. Leur prévisibilité relative (en heures) permet de les substituer progressivement aux énergies fossiles. Les principales problématiques de ces énergies émergent lorsque :

- les consommations sont faibles : la production est alors sensiblement plus élevée que la consommation, ce qui implique soit l'arrêt des machines (l'électricité étant difficilement stockable), soit le *black-out*,
- les consommations sont élevées en l'absence de vent et/ou de soleil : des moyens de production d'énergie non intermittente doivent pouvoir être déployés pour assurer le besoin.

Gaëtan DESQUILBET explique que le rôle du réseau électrique est de relier les régions entre elles, certaines étant plus productrices d'électricité que d'autres (ex. Haute Normandie/Île-de-France). Cette situation régionale se retrouve également à l'échelle internationale, dans la mesure où certains pays échangent leurs flux en fonction de leur production (ex. l'Allemagne, qui peut produire jusqu'à 25 000 mégawatts et la France, qui peut en produire 10 000). Malgré son haut niveau d'énergie renouvelable, l'Allemagne ne peut faire fonctionner seule son réseau électrique. Gaëtan DESQUILBET conclut son intervention sur les pertes du réseau électrique, mesurées par RTE, qui pèsent 20 % du prix du transport de l'électricité en France, soit l'équivalent de 2,1 % de l'énergie transportée. Ces pertes sont provoquées par la chauffe des câbles. Rapporté au projet, le niveau de perte est évalué à 0,7 % de la production totale des éoliennes.

Questions de la salle

Guillaume BLAVETTE (Collectif Stop EPR) demande dans quelle mesure l'énergie produite à Fécamp sera prise sur le réseau RTE, puis s'interroge sur une éventuelle remise en cause de l'utilité du parc pour des raisons de concurrence européenne.



Gaëtan DESQUILBET explique qu'il faut nécessairement un transporteur d'énergie pour acheminer l'électricité des éoliennes à la côte. Le seul moyen de récupérer l'énergie est de la faire transiter par des câbles de 225 000 ou 400 000 volts. Or, RTE n'est pas en mesure d'installer des câbles sous-marins de 400 000 volts. Il ajoute que les éoliennes alimenteront d'abord les besoins en énergie des habitants de la zone, de Sainneville jusqu'au Havre. Le Havre utilisant traditionnellement l'énergie des centrales, ces dernières iront chercher des clients ailleurs. Gaëtan DESQUILBET précise qu'il ne s'agit pas d'un phénomène de marché, mais d'un phénomène physique : l'électricité sera d'abord dirigée vers le client le plus proche. S'agissant des aspects de marché, Gaëtan DESQUILBET indique qu'il n'est pas possible d'acheter l'électricité de façon instantanée. RTE régule ces aspects en fonction des prévisions nationales et des fournisseurs. S'agissant de l'hypothèse selon laquelle l'énergie éolienne de Fécamp ne trouverait pas preneur du fait d'une production plus compétitive, Gaëtan DESQUILBET explique que les énergies renouvelables bénéficient de subventions à l'investissement et de couvertures de garanties. Dans ces conditions, l'énergie est mise sur le marché à des prix très concurrentiels, ce qui exclut tout risque.

Guillaume BLAVETTE demande si l'énergie nucléaire peut être remplacée par les énergies renouvelables.

Gaëtan DESQUILBET lui répond qu'elles le peuvent partiellement, durant quelques heures au cours de l'année. Selon RTE, une proportion trop importante d'énergie intermittente ne permet pas de maîtriser l'équilibre entre l'offre et la demande. La courbe de production de l'énergie renouvelable part de zéro, monte très haut, puis redescend rapidement. Elle ne peut donc équilibrer les besoins en consommation constante, d'environ 40 000 mégawatts. Gaëtan DESQUILBET précise que cela serait possible, mais sous des conditions technologiques de stockage de l'énergie qui n'existent pas encore.

Pierre-Yves HAUVILLE revient sur la perte de 0,7 % entre la côte et le champ d'éoliennes et observe que ce pourcentage sera nécessairement supérieur si l'on va au-delà de Sainneville.

Gaëtan DESQUILBET acquiesce, mais estime que la perte moyenne sera inférieure à la moyenne de perte de 2,1 % du réseau.

Intervention de Jean-Paul LAROCHE sur le rôle de RTE et du raccordement électrique du parc éolien de Fécamp

Jean-Paul LAROCHE rappelle que l'objectif de RTE est de proposer la solution de raccordement la moins risquée et la mieux intégrée à l'environnement. Le raccordement sera opéré par deux câbles entre le poste électrique en mer et le poste sur réseau RTE. Les câbles installés en mer seront ensouillés ou protégés par des enrochements si l'ensouillage est impossible. Les câbles terrestres seront souterrains.

Les câbles terrestres et sous-marins seront raccordés dans un ouvrage maçonné enfoui, sur la partie terrestre, à proximité du littoral. Des études ont permis de définir que le poste de Sainneville (225 000 volts) présentait la meilleure solution de raccordement, d'un point de vue environnemental, technique et économique. Cette solution implique toutefois un renforcement du réseau existant entre les postes de Sainneville et Pont Sept.

Jean-Paul LAROCHE rapporte que différents groupes de travail ont été constitués pour enrichir le processus d'études et de concertation, qui vise à

- définir le point d'atterrissage
- définir une aire d'étude, validée en sous-préfecture, le 12 février 2013

L'aire d'étude englobe le poste éolien en mer, passe sur la commune de Fécamp, puis se dirige vers Le Havre en englobant les postes de Sainneville et Pont Sept.

- la partie en mer de l'aire d'étude présente la gêne la moins importante, conformément aux attentes du Comité régional des pêches de Haute Normandie
- la partie terrestre de l'aire d'étude vient s'appuyer sur des espaces naturels (à l'ouest), sur le canal du Havre (au sud) et sur des axes routiers (à l'est)



Le fuseau de moindre impact sera soumis à validation avant la fin de l'année 2013.

Jean-Paul LAROCHE présente les caractéristiques des câbles en mer, de 27 cm de diamètre pour un poids de 120 kg le mètre :

- en mer, les câbles seront ensouillés – si les caractéristiques du sol le permettent – à une profondeur d'environ 1,5 mètre. Ils seront posés sur le fond marin et protégés par des enrochements si le sol est trop dur.
- à terre, les câbles seront engainés dans des fourreaux enrobés de béton et placés dans une tranchée de 1,5 mètre de profondeur. Le passage en domaine public est privilégié et étudié avec le Conseil général de Seine-Maritime et les communes concernées.

Le point d'atterrissage sera situé à Fécamp. Un passage est privilégié au nord de la plage pour minimiser la gêne. Des études sont actuellement en cours pour évaluer les solutions permettant de traverser la digue de front de mer.

Le poste de Sainneville nécessitera une extension de 2 à 3 hectares pour installer les appareils nécessaires et réaliser les aménagements paysagers. Un renforcement du réseau sera opéré entre les postes de Sainneville et de Pont Sept, à travers le remplacement des câbles entre Montivilliers et Pont Sept. Une liaison à simple circuit sera constituée entre les postes de Sainneville et de Pont Sept, sur une longueur d'environ 12 km. Des études sont en cours avec les communes concernées.

Jean-Paul LAROCHE conclut son intervention en rappelant que le tracé sera affiné en fonction des remarques émises lors de l'enquête publique, en 2015. Les travaux pourront commencer à la mi 2016, pour une mise en service du premier câble en avril 2018 et du deuxième câble en avril 2019.

Questions de la salle

Patrick DOMENGET (professeur, habitant de Montivilliers) demande s'il est possible d'enterrer la ligne aérienne de 225 000 volts existant entre les postes de Sainneville et Pont Sept plutôt que d'en créer une nouvelle.

Jean-Paul LAROCHE explique que la capacité de la ligne existante ne suffira pas à évacuer l'électricité vers Pont Sept. Il précise que l'enfouissement des lignes existantes est possible à la demande des collectivités locales, en fonction de l'âge de la ligne. Ces enfouissements sont envisagés pour des raisons environnementales ou économiques.

Maxime GRANDE (habitant de Sainneville) demande si l'enfouissement des lignes représente un danger pour les habitants.

Jean-Paul LAROCHE répond par la négative.

André OLLIVIER demande ce qui justifie le passage des câbles par la ville de Fécamp. Il lui semble préférable de passer à proximité de Grainval afin d'opérer une ligne droite vers le centre de redistribution.

Jean-Paul LAROCHE indique que le passage par Grainval a été étudié, mais exclu pour des raisons de dénivelé et d'étroitesse des valleuses.

André OLLIVIER observe qu'une solution alternative serait de passer par le port d'Antifer.

Jean-Paul LAROCHE explique que cette solution est plus coûteuse de 25 %, dans la mesure où elle implique un déploiement plus important de câbles en mer. Par ailleurs, la longueur de passage en zone urbanisée serait la même. Jean-Paul LAROCHE ajoute que l'option de passage par Fécamp est la moins impactante d'un point de vue urbain et environnemental. Revenant sur les travaux à Fécamp, il explique que des modes opératoires seront prévus pour minimiser la gêne.

André OLLIVIER s'inquiète de l'impact des travaux d'enfouissement sur les conduites de gaz et d'eau à Fécamp.



Jean-Paul LAROCHE assure que ces ouvrages ne seront pas modifiés.

Olivier GUERIN demande des précisions sur la durée des travaux à Fécamp et sur les concertations locales.

Jean-Paul LAROCHE explique que le planning actuel s'échelonne d'octobre 2016 à avril-mai 2017. Les travaux seront réalisés par tronçons de 50 m à 100 m. La concertation aura lieu avec la mairie et les habitants pour définir les modes opératoires de travaux.

Guillaume BLAVETTE observe que, dans la plupart des débats publics, différents scénarios sont proposés par le maître d'ouvrage. Dans le cas présent, il n'y a pas d'alternative. Guillaume BLAVETTE revient ensuite sur les déperditions électriques, plus importantes avec les câbles de 225 000 volts. Il lui semble que le poste de la centrale de Paluel permettrait un raccordement sur des câbles de 400 000 volts tout en évitant un raccordement à Sainneville et ses conséquences sur le paysage et les terres agricoles.

Jean-Paul LAROCHE indique qu'il n'y a pas de postes électriques RTE à Paluel. Le poste d'évacuation de la centrale est situé à 40 km. La proposition de Guillaume BLAVETTE impliquerait la création d'un poste de transformation à Paluel. Cette solution a été étudiée et exclue, car elle implique l'achat de 25 hectares de terrain agricole et présente plus de risques, liés aux travaux sur les lignes d'évacuation de la centrale nucléaire. Jean-Paul LAROCHE précise que la solution de raccordement sur le poste de Sainneville a par ailleurs été validée par l'État en janvier 2013. Il rappelle qu'elle présente les meilleurs compromis techniques, environnementaux et financiers.

Marie-Agnès POUSSIER (conseillère municipale, Fécamp) interroge Jean-Paul LAROCHE sur le volume représenté par le point d'atterrissage.

Jean-Paul LAROCHE explique qu'il s'agit d'un ouvrage maçonné de 20x6x3m pour chaque câble. L'ouvrage est enfoui et l'usage du sol est restitué.

Pierre-Yves HAUVILLE demande si les câbles seront blindés pour éviter les risques liés aux champs magnétiques.

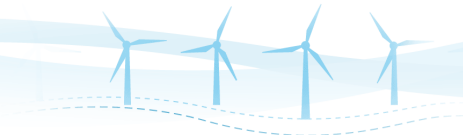
Jean-Paul LAROCHE explique que les champs magnétiques dégagés par les câbles seront très faibles. À pleine puissance du parc, le champ magnétique atteindra 10 micro-teslas. Le champ décroîtra très rapidement et sera 10 fois moins élevé à 3 m. Par comparaison, le champ magnétique terrestre est de 50 micro-teslas.

Sylvie BARBIER (présidente de Nature Environnement Haute-Normandie) interroge Jean-Paul LAROCHE sur la partie d'installation du chantier : le type d'ensouillage, les impacts maritimes, etc. Elle demande également des détails sur le passage des câbles dans le domaine public, les emprises de la fouille et les engins utilisés.

Jean-Paul LAROCHE explique que les tronçons de câble mesureront environ 1 km pour la partie terrestre. Des travaux de génie civil seront réalisés dans un premier temps, de l'ordre de 200 à 300 mètres par semaine. Une fois les terrassements réalisés, les fourreaux enrobés de béton seront installés, et la circulation restituée. Le tracé du domaine public actuellement à l'étude porte sur la D 940 pour rejoindre la D 925 et arriver au poste de Sainneville par la D 31. Concernant la partie en mer, la nature des travaux dépendra de la solution technique retenue. Les études géotechniques auront lieu à l'automne et la solution de pose devrait être connue au début de l'année 2014.

À propos des impacts environnementaux, Olivier YVE rappelle que le projet de raccordement fera l'objet d'une étude d'impact qui s'achèvera à la mi 2014. Un état initial de l'environnement est en cours sur le domaine maritime.

Sylvie BARBIER demande quelles sont les estimations de durée de chantier pour assurer les liaisons entre les éoliennes, jusqu'à la sous-station électrique. Elle s'enquiert ensuite des dispositions



particulières prises, avec les pêcheurs par exemple, pour réaliser les travaux à une période précise de l'année.

Jean-Paul LAROCHE explique que la mise en service des câbles aura lieu entre avril 2018 et avril 2019. Les travaux de génie civil sur la partie terrestre seront réalisés en une seule fois. Les câbles seront installés en 2017 et en 2018 pour la partie terrestre. La période d'installation des câbles en mer n'est pas encore définie. Elle sera prévue sur deux saisons, en concertation avec les pêcheurs.

Bernard HARO (plaisancier) observe que les travaux auront lieu à proximité du port et demande quelles seront les précautions prises pour éviter la gêne du trafic portuaire, notamment en saison touristique.

Jean-Paul LAROCHE explique que les travaux d'atterrage ne modifieront pas l'activité des plaisanciers. D'une durée assez longue, ces travaux d'atterrage seront réalisés en période hivernale. La seule gêne susceptible d'être occasionnée aux plaisanciers aura lieu lors de la période d'ensouillage ou de pose des câbles, à la sortie du port. Les dates de travaux seront définies en concertation avec les usagers.

Patrick JEANNE (maire de Fécamp) ajoute qu'une fois les études techniques réalisées, les hypothèses de tracés seront levées et une concertation locale aura lieu avec les riverains susceptibles d'être gênés par les travaux.

Intervention de Bertrand ALLANIC, directeur de projet, EDF EN

Bertrand ALLANIC présente un aperçu du site internet du projet, qui a enregistré de nombreuses visites, ce qui souligne l'intérêt des acteurs du territoire et du public. Les questions abordées ont surtout concerné les thématiques « emplois », « environnement » et « caractéristiques du projet ». À ce stade, 12 cahiers d'acteur ont été déposés, ainsi qu'une contribution et 6 avis (sur le forum). Le maître d'ouvrage a répondu à 90 % des questions.

Bertrand ALLANIC rappelle que la CNDP et la CPDP publieront un bilan et un compte rendu ; à la suite de cette publication, le maître d'ouvrage se prononcera sur la poursuite du projet et/ou d'éventuelles modifications. En cas de poursuite du projet, le public sera informé et pourra participer jusqu'à l'enquête publique, envisagée à la mi-2014. Bertrand ALLANIC précise que les études environnementales et études d'impact, actuellement en cours, seront disponibles et consultables en mairie. Il ajoute que la volonté du maître d'ouvrage est de prolonger la démarche de concertation initiée avec les acteurs du territoire et la population tout au long du projet, à travers :

- l'organisation d'une réunion publique avant l'enquête publique,
- la mise en place d'une permanence à Fécamp,
- la participation à des événements locaux (forums pour l'emploi, réunions thématiques),
- la présentation du projet à l'occasion du Trophée du port de Fécamp,
- l'installation d'une maison du projet permettant d'informer le public sur l'avancement du projet en 2015 ou 2016,
- le maintien du site Internet du projet, la création d'un espace ouvert pour recevoir les questions et la rédaction de lettres d'information biannuelles.

Questions de la salle

Guillaume BLAVETTE aurait préféré que l'étude d'impact soit communiquée au moment du débat public, notamment pour renseigner RTE sur la consistance des sols autour du parc. Il demande si l'étude d'impact pourra être publiée sur le site du projet dès lors qu'elle sera finalisée.

Bertrand ALLANIC indique que toutes les études ne seront finalisées qu'à la fin de l'année. Le cadre réglementaire permettra à tout un chacun de prendre connaissance de l'ensemble des dossiers et d'émettre un avis.

Olivier GUERIN demande s'il est possible de mettre l'étude d'impact sur le site du projet.



Bertrand ALLANIC répond que des résumés d'études pourront être mis en ligne.

Olivier MESLAIN LE BAIL (entrepreneur en travaux et services maritimes) observe que le dossier du maître d'ouvrage ne mentionne pas les services maritimes. Il évoque par exemple les *crew boat*, nécessaires à la phase de construction, qui présentent un important potentiel de développement économique.

Damien LEVECQUE indique en effet qu'en dehors des grandes phases du chantier de nombreuses activités pourront être générées. Un travail de référencement et d'identification des entreprises locales va être mis en œuvre pour prendre connaissance du tissu industriel. Le maître d'ouvrage fera également connaître ses besoins via les CCI.

Patrick DOMENGET rappelle que la concertation engagée depuis 2007 a été particulièrement importante, bien menée et efficace. Il considère que le maître d'ouvrage devrait poursuivre sur cette ligne et renforcer les informations vers un public plus large. Il cite l'exemple des forums organisés autour de la formation et déclare que des opérations de même type gagneraient à être renouvelées.

Damien LEVECQUE indique que le maître d'ouvrage participera à tous les temps forts du territoire : les forums des métiers ou « la route des énergies ». Le travail de sensibilisation et de promotion des métiers sera poursuivi. Le maître d'ouvrage pourra également intervenir auprès des établissements scolaires si ces derniers sont intéressés par les métiers de l'éolien en mer ou par le thème des énergies renouvelables.

Jean-Luc FOSSARD (collectif Stop EPR) estime anormal que la publication des études d'impact ait lieu après le débat public. Il demande que les protocoles d'études soient portés à la connaissance du public pour être discutés. Il s'interroge ensuite sur l'empreinte du projet sur les fonds marins, avec une embase gravitaire de 36 m, mais de 46 m en tenant compte de la zone de nivellement, ce qui donne 0,25 hectare par éolienne et suscite des inquiétudes pour la zone Natura 2000, déjà agressée par le port d'Antifer et les rejets de la centrale de Paluel. Dans ce contexte, Jean-Luc FOSSARD demande s'il est possible de repousser ce parc au-delà de la zone Natura 2000.

Rémi CASTERAS indique que les protocoles d'études ont été validés par une instance de concertation du Grenelle, mise en place par la préfecture de Normandie. Au sein des groupes de travail chargés d'examiner les protocoles participaient des experts scientifiques de l'Ifremer, de l'Agence des aires marines protégées, ainsi que des associations de protection de l'environnement. Ces protocoles ont été discutés, modifiés et validés par ces groupes de travail. Ils ont également été présentés au comité scientifique régional de protection de la nature. Toutes les validations scientifiques des protocoles ont été obtenues. À propos de la zone Natura 2000, Rémi CASTERAS explique qu'elle protège les oiseaux et non les fonds marins. Il rappelle que des observations réalisées depuis la digue d'Antifer ont permis de démontrer que la migration est essentiellement côtière et dans les 5 km à la côte. Rémi CASTERAS ajoute que la limite proposée par l'État concerne les 12 milles nautiques, soit la limite des eaux territoriales. Concernant les dommages causés par l'effet d'écrasement des fondations, il explique que cela ne concernera que 0,2 % du benthos de la zone de projet, lors de la période de construction. Rémi CASTERAS explique ensuite que tous les retours d'expérience démontrent la recolonisation et l'enrichissement du milieu par colonisation des fondations gravitaires.

Jean-Luc FOSSARD souligne que la science peut faire l'objet de controverse et renouvelle sa demande de publicité des protocoles d'études.

Rémi CASTERAS indique que le maître d'ouvrage va étudier la question en tenant compte des aspects de confidentialité des fournisseurs des protocoles.

Sylvie BARBIER explique qu'une partie de ce qui a été préconisé pour aboutir à l'enrichissement de la biodiversité dépend d'un suivi du maître d'ouvrage, des bonnes pratiques de la pêche et de dispositions convenues avec les acteurs du tourisme. Elle demande au maître d'ouvrage ce qui sera prévu à cet effet, en matière d'information et de concertation.



Damien LEVECQUE explique que le maître d'ouvrage poursuivra les échanges et la concertation sur toute la durée de vie du projet. Les groupes de travail créés dans le cadre de l'instance de suivi des actions maritimes, pilotés par les services de l'État, valideront les suivis à long terme et s'assureront de leur évolution, si nécessaire.

(Clôture de la réunion à 20 h 52)